



25 février 2013

(13-0997)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'INDONÉSIE

L'Australie, le Canada et l'Union européenne ont notifié à l'Organe de règlement des différends (ORD) leur désir d'être admis à participer aux consultations demandées par les États-Unis, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Dans une lettre adressée aux délégations de l'Australie, du Canada et de l'Union européenne, dont une copie a été envoyée au Président de l'ORD, la délégation de l'Indonésie a indiqué qu'elle avait "l'honneur d'annoncer que le gouvernement de la République d'Indonésie acceptait les demandes de participation aux consultations".

Elle a aussi précisé "que l'Indonésie désirait procéder à des consultations avec les États-Unis les 21 et 22 février à Genève, au niveau bilatéral, et tiendrait d'autres consultations avec les tierces parties à une date qui serait proposée ultérieurement".
